

QUOI ?

Titre

Musique au collège : une pratique instrumentale pour tous

C'est innovant !

Une pratique instrumentale collective est proposée à tous les élèves de 6ème par le biais de l'heure d'AP (aide personnalisée). Cette pratique instrumentale permet à tout élèves de 6ème de s'initier au langage musical par le biais de la pratique collective. Une découverte culturelle et linguistique est aussi proposée à travers différents ateliers au fil de l'année. La découverte "orchestre " est un des 4 ateliers.



Quel(s) thème(s) ?

- Éducation à l'art et à la culture

Quel(s) dispositif(s) ?

- Accompagnement personnalisé

Quelle(s) matière(s) ?

- EDUCATION MUSICALE

Quelle(s) compétence(s) ?

- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- La formation de la personne et du citoyen

Expérimentation ?

Lien avec la recherche ?

QUI ?

C'est innovant !

L'heure d'AP concerne tous les élèves de 6ème. Réparti en 5 groupes, ils ont une séquence "pratique collective" de 6/7 séances. L'heure est encadrée par le professeur d'éducation musicale. Le but est d'atteindre à la dernière séance une production sonore qui sera soit enregistrée et/ou jouée devant leurs camarades.

L'équipe

Nom prénom	Rôle	Académie
Guerard Cecile	Rédacteur	Clermont-Ferrand
Guerard Cecile	Rédacteur	Clermont-Ferrand

Les participants

Nombre d'académie(s)	1
Nombre d'établissement(s)	1
Nombre de classe(s)	3
Nombre d'élève(s)	86
Nombre d'enseignant(s)	1
Nombre d'autre(s) participant(s)	0

OÙ ?

C'est innovant !

La pratique instrumentale des élèves du collège est quasi inexistante. Très peu d'élèves pratiquent un instrument de musique en dehors du temps scolaire. Les raisons ? Les lieux culturels et d'enseignement sont éloignés géographiquement et le territoire est rural. De plus, la demande des élèves est assez importante dans ce domaine.

Quel(s) niveau(x) ?

- Collège

Quelle(s) classe(s) ?

- 6EME

Établissement(s)

Académie	Établissement	Observation
Clermont-Ferrand	JEAN BAPTISTE DESFILHES	

POURQUOI ?

Problème identifié

Les élèves étaient demandeurs dans ce domaine. la pratique vocale est très présente dans les cours hebdomadaires et aussi par le biais de la pratique chorale, enseignement facultatif proposé à tous les élèves du collège. Il était logique de proposer une pratique instrumentale. Cette pratique instrumentale a déjà été proposé dans le passé par un atelier "orchestre" pendant la pause méridienne, mais ne concernait que les élèves volontaires de la 6ème à la 3ème. Il nous semblait intéressant de la proposer à tous les élèves de 6ème.

QUAND ?

Action(s) liée(s)

Date de début	Date de fin
01/09/19	03/07/20

COMMENT ?

C'est innovant !

1 heure d'AP par semaine pour tous les 6èmes en barrette avec 3 autres "ateliers découverte culturelle et artistique".

Modalités de mise en oeuvre

Les élèves choisissent leur instrument de musique à la première séance (instruments de musique présents dans la salle : piano, clavier, violon, xylophone, guitare, ukulélé, percussions, batterie.... et autres instruments personnels si l'élève est déjà musicien).

A la deuxième séance, je leur "impose" un morceau qu'ils connaissent déjà (morceau vu en cours, chant, morceau "connu"...). Ce morceau est très souvent basé sur une formule harmonique de 3/4 accords qui sera répétée plusieurs fois. Chacun a un rôle très précis dans le morceau : mélodie, basse, rythme...

L'apprentissage se fait par imitation avec un "codage" (pour se rappeler des doigtés par exemple). Il n'y a pas d'explication (ou très peu) du langage musical. L'objectif n'est pas de leur apprendre le "solfège", mais de leur montrer qu'en codant des sons, on arrive à se repérer et à se souvenir d'une semaine sur l'autre.

Chaque début de séance débute par un objectif à atteindre (exemple : apprendre les 2 premiers accords, exécuter le morceau une fois...).

A la dernière séance, le groupe est filmé et enregistré pour pouvoir être évalué en fin d'année. Certains groupes peuvent jouer devant leurs camarades en cours de musique ou en "mini concert".

Les compétences évaluées sont la concentration, le maintien d'une posture, comprendre les bases du "jouer ensemble", participer au groupe.....

QUEL BILAN ?

Quelles modalités et méthodes d'évaluation ?

Auto-évaluation de l'action par l'équipe pédagogique

L'évaluation par compétences se fait en fin de séquence et en fin d'année scolaire. Le professeur d'éducation musicale évalue en fin de séquence l'attention, le respect des règles de l'élève pendant les différentes séances.

En fin d'année scolaire, nous réécoutons toutes les productions et évaluons une compétence de groupe par rapport à la "cohérence musicale" du projet.

ET APRÈS ?

À retenir

Les effets principaux de l'action sont la concentration, l'attention, le respect de consignes simples mais indispensable à la mise en oeuvre du projet (calme, écoute de ces camarades, ne pas jouer quand ce n'est pas son tour...)

Comprendre qu'on a besoin d'être tous ensemble pour former un groupe et respecter les règles.

Suites de l'action

L'idéal serait de proposer une classe "orchestre" dans les années à venir pour les 5èmes (avec le dispositif "orchestre à l'école" par exemple)